

dont Bonaventure des Perriers chanta les rives si pittoresques et les fêtes si courues des Lyonnais. Il nous en fait revivre les ruines et renaitre les légendes. Cet opuscule sera très goûté des lettrés.

A ce propos, nous citerons encore un discours qui fut très applaudi, et que prononça notre compatriote M. Carrier, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Lyon, à l'audience solennelle de rentrée des Tribunaux, le 16 octobre, sur l'*Exécution par les officiers lyonnais des arrêts du Parlement contre le cardinal de Bouillon*.

Au cours des années 1710 et 1711, le lieutenant général et le procureur du Roy, siégeant à Lyon, durent par deux fois se rendre à Cluny, en exécution des arrêts prononcés par le Parlement de Paris, contre Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège, poursuivi à la requête de Louis XIV, pour crime de félonie et de lèse-majesté.

On sait qu'à cette époque le cardinal était en pleine révolte ouverte contre son souverain. Saint-Simon a tracé, au picrate, un portrait de l'archevêque de Lyon, qu'il dote généreusement de tous les vices imaginables : « Peu d'hommes distingués, dit-il, se déshonorèrent plus complètement que celui-là, par ses débauches, son ingratitudo et ses félonies. »

Le voyage à Cluny de Pierre de Sève, premier président, de Jean Vaginay, conseiller et procureur du roy et des greffiers, huissiers et architectes pour détruire dans l'abbaye tout ce qui rappelait la noblesse de la famille de Bouillon, est rappelé avec infiniment de verve et d'érudition ; c'est une page très curieuse de notre histoire.

En même temps, M. l'abbé Reure, dont chacun connaît la valeur, écrivait l'*Entrée à Lyon de François de Rohan*, archevêque de Lyon, et primat des Gaules, dont on a lu plus haut le compte rendu.